



## Réinstallation d'une Piscine HORS SOL

Par **samy666**, le **31/03/2013 à 22:31**

Bonjour, j'ai démonté temporairement une piscine hors sol déjà en place lors de l'achat de mon bien + 9 ANS.

Et ceci pour faire un petit terrassement (à la main...) Elle sortira de 60CM maxi hors sol et sera posée sur une dalle béton ou un lit de sable.

Au début des travaux un courrier du garde champêtre principale me demande **d'arrêter tous travaux**. J'ai RDV avec lui cette semaine.

Faut-il faire une déclaration de travaux en mairie ? La mairie peut-elle m'interdire de réinstaller cette piscine avec les modifications bien entendu. À savoir que cette piscine mesure 5 x 3.70 x 1.20 donc moins de 20m<sup>2</sup>.

Merci

Par **chaber**, le **01/04/2013 à 10:06**

bonjour

[citation]<http://vosdroits.service-public.fr/F17578.xhtml>[/citation]

le site officiel ci-dessus vous donne toutes les directives

Par **kataga**, le **01/04/2013 à 19:21**

Bonjour,

vous dites que la piscine dépassera de 60 cm ... alors que vous dites par ailleurs qu'elle fait 1,20 m de hauteur ..

Est-ce à dire que vous voulez l'enterrer sur la moitié de sa hauteur ?

Il faut vous reporter à votre règlement du PLU ou POS pour voir ce qui est autorisé et interdit dans la zone ..

IL faudrait savoir aussi si votre vendeur avait fait une demande ou une déclaration à l'époque ..

Je pense que vous deviez faire une demande ou plutôt une déclaration de travaux avant de modifier l'installation, bien que vous n'êtes pas clair ni précis sur les modifications que vous voulez faire .. par rapport à l'existant antérieur ..

Par **samy666**, le **01/04/2013** à **20:07**

Bonjour, d'abord merci pour vos réponses:

la piscine anciennement en place fait 1.20 de hauteur

Je terrasse d'environ 70/80, ensuite une dalle béton de 10 restera donc à l'extérieur 60 (environ....) et je remonte. Je doute que mon vendeur avait à l'époque fait une déclaration. Ne puis-je pas jouer sur le fait que celle-ci était déjà en place à mon arrivée il y a 9 ans.?